

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE GRANDE-VALLÉE, LE MERCREDI 10 FÉVRIER 2021 À 15 H 13**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 15 h 13.

**2. RÉOLUTION 21-05 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 février 2021 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 février 2021 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 25 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 16 décembre 2020 (TNO)
6. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 janvier 2021

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

7. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2020
8. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2020
9. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2021
10. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2021 – TNO
11. Liste des personnes endettées envers les TNO
Retiré

12. Perception des amendes (constats d'infraction) 2020
13. Adoption du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
14. Accès entreprise Québec – Autorisation de signature de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec
15. Nomination des membres du comité aviseur d'Accès entreprise Québec Reporté

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

16. Adoption du plan d'action pour l'atténuation des changements climatiques

C) Développement socioéconomique

17. État des programmes d'aide financière
18. Dossier d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux projets régionaux : Gaspésie Gourmande – Soutien au plan d'action 2021
19. Radiation de prêts FLI et provisions pour mauvaises créances
20. Radiation de prêts FLS et provisions pour mauvaises créances

D) Autres dossiers

21. Nomination d'un représentant élu au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie
22. Désignation des représentants de la MRC auprès de la SHQ pour les programmes de rénovation
23. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du fonds de Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie
24. Désignation d'un représentant de la MRC au sein du comité élargi du projet de Hubs de mobilité durable de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Les Îles
25. Affaires nouvelles :
 - a) Fonds de soutien aux projets structurants : Club Les As de la motoneige – Acquisition d'une surfaceuse et gratte arrière
 - b) Service de garde dans le secteur de l'Estran
26. Période de questions pour le public
27. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 21-06 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 25 novembre 2020 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 21-07 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2020 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 21-08 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 (TNO)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 16 décembre 2020 soit et est adopté.

6. RÉSOLUTION 21-09 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 janvier 2021 soit et est adopté.

7. RÉSOLUTION 21-10 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de novembre 2020 suivant : MRC : 134 237,49 \$ et Pompiers : 5 220,20 \$ soient adoptés.

8. RÉSOLUTION 21-11 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de décembre 2020 suivant : MRC : 402 256,39 \$, TNO : 3 386,78 \$, Pompiers : 14 008,60 \$ et Sécurité publique : 307,60 \$ soient adoptés.

9. RÉSOLUTION 21-12 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de janvier 2021 suivant : MRC : 66 735,46 \$ et TNO : 15 000,00 \$, soient adoptés.

10. RÉSOLUTION 21-13 : TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021 – TNO

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la coordonnatrice des finances et administration soit et est autorisée à transmettre les comptes de taxes pour l'année 2021 (TNO).

11. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LES TNO

RETIRÉ.

12. RÉSOLUTION 21-14 : PERCEPTION DES AMENDES (CONSTATS D'INFRACTION) 2020

CONSIDÉRANT les revenus et les dépenses pour l'année 2020 relatifs aux constats d'infraction;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'état des revenus et dépenses des constats d'infraction pour l'année 2020 soit et est accepté tel que déposé;

QUE les revenus nets au montant de 13 490,92 \$ provenant des constats d'infraction pour l'année 2020 soient répartis aux municipalités de la façon suivante :

	<u>Coût net</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Montant à distribuer</u>
Gaspé	11 013,07 \$	79,514 %	8 174,26 \$
Grande-Vallée	991,41 \$	7,158 %	735,86 \$
Murdochville	1 072,93 \$	7,746 %	796,36 \$
Cloridorme	499,11 \$	3,604 %	370,46 \$
Petite-Vallée	274,00 \$	1,978 %	203,37 \$

QUE la somme de 3 210,61 \$ soit transférée à la MRC pour payer les frais d'administration et de signification des constats par courrier certifié.

13. RÉSOLUTION 21-15 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT les règles en vigueur entourant la gestion contractuelle dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

14. RÉSOLUTION 21-16 : ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin d'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiennent un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière prévoit une subvention maximale de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière pour le réseau Accès entreprise Québec avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

REPORTÉ.

16. RÉSOLUTION 21-17 : ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que le 10 octobre 2019, la MRC a mandaté la firme Enviro-accès pour l'établissement d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élaboration d'un plan d'action de réduction des GES;

CONSIDÉRANT que la firme a procédé à des consultations auprès des municipalités et a déposé un projet de plan d'action;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan d'action pour l'atténuation des changements climatiques;

QUE le directeur général soit mandaté pour mettre de l'avant les actions concernant la MRC.

17. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

18. DOSSIER D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 21-18 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX : GASPÉSIE GOURMANDE – SOUTIEN AU PLAN D'ACTION 2021

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'ensemble des MRC de la Gaspésie, proportionnellement du nombre d'entreprises bioalimentaires présentes dans la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que les territoires de La Haute-Gaspésie et Avignon ont déjà confirmé leur participation financière;

CONSIDÉRANT que le promoteur offre des services dans La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT la cohérence des actions du promoteur avec le Plan de développement de l'alimentation de proximité de la MRC;

CONSIDÉRANT que les actions contribuent au développement des entreprises bioalimentaires dans notre MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 725 \$ à Gaspésie Gourmande pour le projet « Soutien au plan d'action 2021 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets régionaux*, et ce, conditionnellement à ce que les autres MRC de la Gaspésie participent.

19. RÉSOLUTION 21-19 : RADIATION DE PRÊTS FLI ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'ajustement des provisions des prêts suivants : FLI15-102, FLI15-105, FLI15-106, FLI18-119, FLI18-121, FLI19-124 et FLI19-128 pour une augmentation totale de 29 918.01 \$ en capital et de 57.63 \$ en intérêts.

20. RÉSOLUTION 21-20 : RADIATION DE PRÊTS FLS ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise l'ajustement de la provision des prêts FLS18-119 et FLS18-121 pour une augmentation totale de 17 075.09 \$ en capital et 126.32 \$ en intérêts.

21. RÉSOLUTION 21-21 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé détient un siège pour un représentant élu au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que suite à la démission de monsieur Dany Brousseau le poste est vacant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne madame Michèle Fournier pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

22. RÉSOLUTION 21-22 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AUPRÈS DE LA SHQ POUR LES PROGRAMMES DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT que la MRC administre les programmes de rénovation de la SHQ;

CONSIDÉRANT que des employés de la MRC doivent avoir accès aux données et pouvoir signer les documents;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de ces autorisations est de mise;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne :

- monsieur Bruno Bernatchez, directeur général, comme signataire des documents au nom de la MRC;
- madame Martine Denis, secrétaire de direction, comme responsable de la gestion des dossiers;
- madame Karen Valenzuela, coordonnatrice finances et administration, comme responsable du suivi comptables des mesures;

QUE ces personnes soient autorisées par la MRC à avoir accès aux informations de la SHQ.

23. RÉOLUTION 21-23 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAPAQ DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la mise en place du fonds de Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie auquel les MRC ont contribué;

CONSIDÉRANT la mesure 2 de ce fonds qui concerne les projet issus d'une planification de développement local tel le Plan d'agriculture urbaine réalisé par le MRC;;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec Gaspésie Gourmande, fiduciaire du fonds, le cas échéant.

24. RÉOLUTION 21-24 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAPAQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT le projet de Hubs de mobilité durable de la RégîM;

CONSIDÉRANT que la RégîM mets en place un comité élargi afin de permettre aux MRC de suivre l'avancement des travaux et d'être appelés à collaborer à certaines étapes;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé d'un représentant de chaque MRC de la Gaspésie et de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, de représentants de la RégîM et de représentant du CIRADD;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne monsieur Bruno Bernatchez, directeur général, pour représenter la MRC au sein du comité élargi du projet de Hubs de mobilité durable de la RégîM.

25. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 21-25 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CLUS LES AS DE LA MOTONEIGE – ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE ET D'UNE GRATTE ARRIÈRE

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition de surfaceuse et de gratte arrière présenté par le Club Les As de la motoneige de Cloridorme;

CONSIDÉRANT que le projet sécurise les activités d'entretien du tronçon de sentier dont le Club est responsable;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées économiques liées à la motoneige en tant qu'activités touristiques hivernales (niveau de vie);

CONSIDÉRANT le nombre élevé de citoyens qui pratiquent cette activité dans le secteur (milieu de vie);

CONSIDÉRANT que le projet est admissible au volet 2 du Fonds de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT que les dates de dépôts et d'analyse du Fonds de soutien aux projets structurants ne cadrent pas avec celles du programme de Développement Économique Canada, lequel exige que le projet soit complété au 31 mars;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ au Club Les As de la motoneige pour le projet « Acquisition d'une surfaceuse et d'une gratte arrière » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

B) RÉOLUTION 21-26 : SERVICES DE GARDE DANS LE SECTEUR DE L'ESTRAN

CONSIDÉRANT les besoins de places en garderie en Estran et la volonté d'un groupe de parents envers l'ouverture d'une garderie;

CONSIDÉRANT le milieu a besoin d'aide pour monter le projet en vue de déposer une demande au ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un élément identifié comme prioritaire pour l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT la possibilité d'un financement via le volet 4 du Fonds Régions et ruralité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate le directeur général de la MRC pour prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir déposer un projet au ministère de la Famille cette année.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune.

27. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de madame Mélanie Clavet, la réunion est levée à 15 h 27.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général